

UN RSS ÇA FAIT QUOI ?

Le mandat de représentant.e.s des travailleur.euse.s t'intéresse et tu aimerais aller encore plus loin ? C'est possible. Tu peux également te porter candidat.e pour devenir **représentant.e en santé et sécurité (RSS)**. Lors de la première rencontre de ton **CSS**, le ou les **RSS** seront déterminés par et parmi les **RT**.

En plus des rôles du RT, tu auras l'occasion de :

- Faire l'inspection des lieux de travail ;
- Identifier les situations dangereuses et faire des recommandations ;
- Porter plainte à la **CNESST** ;
- Intervenir dans les cas où un.e travailleur.euse exerce un droit de refus.

Être RSS c'est :

- Collaborer et participer à la mise en place de solutions en **SST** ;
- Influencer la prise de décisions de l'employeur en matière de **SST** ;
- Être la voix de ses collègues pour les questions **SST** ;
- Partager son expérience, son savoir-faire et ses idées ;
- Faire vivre la culture de la prévention.

Poursuivez votre lecture avec le dernier document.

Tu as des questions ? Nous avons des réponses !

Écris-nous : assemblee.04@aptsq.com



Sources :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/mesures-specifiques-etablissements/appliquer-mecanismes-prevention-participation/mecanismes-participation/designer-representant-sante-securite-etablissement/representant-sante-securite-etablissement>